

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DAE 22** Subvention (2.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 6 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Lézarts de la Bièvre (5e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Lézarts de la Bièvre domiciliée 29, rue Galande (5e) (n° SIMPA : 15918 ; n° de dossier 2017-00771) au titre de l'exercice 2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 903, nature 6574, ligne VF55003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**